



Cfdt SF3C

Antenne Val de Marne

Maison des syndicats 11/13 rue des Archives
94000 CRETEIL

Tél. 01 43 99 56 03 **Fax.** 01 43 99 56 41

Courriel : 94@cfdtsf3c.org Web : cfdtsf3c.org

Arcueil PDC

Les exigences CFDT doivent être satisfaites

Dans le cadre de la réorganisation, la CFDT a déjà été reçue à deux reprises. Nous avons réitéré notre désaccord concernant la productivité imposée (-7,5 % d'anticipation de baisse de trafic entre autre) et l'intégration de la part sécable au casier des titulaires. Plusieurs revendications sont toujours dans l'attente de réponses et nous refusons de laisser la Direction mettre en place cette organisation sans contreparties pour les facteurs. La CFDT s'est engagée à respecter le choix majoritaire des agents en signant l'accord sur le régime de repos mais nos exigences doivent aussi être satisfaites.

Sécabilité : La CFDT demande le report de la sécabilité des lundis et mardis d'1 mois soit le 16 mai 2011 afin de permettre à tous de s'adapter aux nouveaux tris et quartiers. Totalement opposée, la CFDT exige aussi une baisse significative du nombre de semaines de sécabilité imposée.

Repos : Au regard de l'absence d'écart entre la DHMO avec sécabilité et la DHT sur les repos, la CFDT exige des repos supplémentaires sous forme de RTT ou de RC pour l'ensemble des agents. Nous souhaitons aussi l'intégration d'1 samedi toutes les 12 semaines pour les facteurs qualité ainsi que de repos accolés au week-end.

Promotion : La CFDT exige la création de poste de facteur qualité en 2.3, des promotions en 2.1 (facteur d'équipe) et en 1.3 (facteur référent) pour les facteurs d'Arcueil PDC. Plusieurs collègues se rapprochent de la fin de carrière, nous sollicitons l'accès au grade 2.1 à titre personnel pour les agents qui remplissent les conditions.

Rouleurs : La CFDT exige le maintien de 7 rouleurs (6 en équipe et 1 pour les positions supports) avec les mêmes repos de cycle y compris les samedis. Nous souhaitons l'affectation de chaque rouleur dans une équipe.

CDD en CDI : La CFDT demande la transformation des CDD qui remplissent les conditions nécessaires en CDI sur place ou à défaut sur des bureaux limitrophes.

Les ACD : Les collègues ACD seront intégrés facteur d'avenir ils pourront percevoir la prime) et seront organisés en équipe (avec des objectifs !!!). Nous demandons la création d'un poste de facteur qualité spécifique aux voitures.

Cabine : La CFDT a obtenu le principe du maintien du régime de repos existants. Nous refusons toute mise en œuvre de régime de travail avec pause méridienne.

TG : Le principe du maintien des TG séparé est bien acté

Plus nombreux, Plus forts, je me syndique à la CFDT